ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 67362

Texte de la question

M. Arnaud Robinet interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'annulation des rendez-vous d'un demandeur d'emploi avec un conseiller Pôle emploi à l'issue de courtes missions réalisées en intérim. Il apparaît en effet que des rendez-vous prévus de longue date avec son conseiller se voient annulés dès lors qu'un emploi de courte durée a été exercé par le demandeur d'emploi entre la convocation et la date de rendez-vous. Il convient de rappeler que ces courtes missions sont à dissocier des recherches d'emploi de longue durée. Il lui demande ainsi de bien vouloir lui indiquer ses intentions pour résoudre cette incohérence.

Données clés

Auteur : M. Arnaud Robinet
Circonscription : Marne (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67362
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social
Ministère attributaire : Travail

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 28 octobre 2014, page 8916
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)